

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2020_010

ZEC rive gauche à Saint-Rome-de-Cernon : demandes de financement

L'an deux mille vingt et le dix mars, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Henri COUDERC.

Étaient présents : Claude ALIBERT, Jean-Pierre ALLIER, André BOUDES, Bernard CASTANIER, Patrick CONTASTIN, Henri COUDERC, Jean-Claude FOURNIER, Simone GÉLY, Daniel GIOVANNACCI, Hubert GRANIER, Serge GRASSET, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Gérard PRÊTRE, Guy PUEL

Étaient représentés : Pierre PANTANELLA par Gérard PRÊTRE, Bernard POURQUIÉ par Guy PUEL

Secrétaire de séance : Gérard PRÊTRE

Date de convocation : 28 février 2020

Délégués du comité syndical		
En exercice : 23	Présents : 17	Pouvoirs : 2
Résultat du vote		
Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0

Le président rappelle que, suite aux inondations de novembre 2014, l'ancien Syndicat mixte des bassins du Cernon et du Souzlon a lancé plusieurs études dans le but de mieux comprendre la réponse du bassin versant lorsqu'il est soumis aux pluies des épisodes cévenols et d'envisager des aménagements permettant de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens face aux risques d'inondations tout en améliorant les fonctionnalités naturelles de la rivière.

Dans le cadre d'une étude menée sur le bourg de Saint-Rome-de-Cernon, deux sites avaient été identifiés pour envisager des travaux susceptibles de permettre une expansion naturelle des crues : la plaine du stade en rive droite et l'ancienne usine de la Sabar en rive gauche.

Le site de la rive droite vient de faire l'objet d'importants travaux menés par le SMBVTAM ayant permis de restaurer une zone d'expansion naturelle de crue (ZEC), alliant ainsi restauration du milieu aquatique, prévention des inondations et amélioration du cadre de vie.

Afin de poursuivre cette dynamique et redonner plus d'espace au Cernon, le comité syndical du SMBVTAM a confirmé, fin septembre 2019, la nécessité de lancer une étude sur le site de la rive gauche afin de réaliser des scénarios de restauration en tenant compte des aménagements récents en rive droite et de définir un avant-projet visant la restauration d'une deuxième ZEC.

En parallèle, des discussions ont été engagées par la mairie de Saint-Rome-de-Cernon avec la société Colas, actuel propriétaire et exploitant du site, pour une éventuelle cession du bâtiment et des parcelles à la commune. Cette potentielle acquisition, qui conditionne la réalisation des études et travaux, tiendra compte du degré de pollution du sol en place, le site étant une ancienne usine de production d'enrobé. La société Colas a fait réaliser un diagnostic de pollution des sols en décembre 2019 ; les résultats devraient être connus sous peu.

Concernant l'étude à lancer par le SMBVTAM, il est proposé d'intégrer les deux premières phases (phase 1 : étude de faisabilité accompagnée d'une analyse multicritère simplifiée, qui permettront d'évaluer la faisabilité du projet global et donc de décider de sa poursuite ; phase 2 : étude d'avant-projet) à la demande d'avenant à la convention-cadre du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) d'intention 2019-2020 du Tarn-amont, lequel devrait également être prolongé jusqu'à fin août 2021. Cette intégration permettra de bénéficier de financements issus du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM, également appelé « fonds Barnier »).

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Valide l'intégration de l'étude à la demande d'avenant à la convention-cadre du PAPI d'intention Tarn-amont ;

Fixe le plan de financement prévisionnel de la phase 1 (étude de faisabilité et analyse multicritère simplifiée) comme suit :

Financeurs	Assiette éligible	Taux	Montant prévisionnel
Agence de l'eau Adour-Garonne	41 000€	50% TTC	20 500 €
État (FPRNM)	41 000€	10% TTC	4 100 €
Région Occitanie	41 000€	20% TTC	8 200 €
Autofinancement	41 000€	20% TTC	8 200 €
			41 000 €

Autorise le président à solliciter les aides de la phase 1 auprès des différents financeurs et à fixer le plan de financement définitif ;

Précise que les demandes de financements pour les phases suivantes seront réalisées en fonction de l'avancement ;

Précise que cette opération est intégralement rattachée à la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » du SMBVTAM ;

Précise que l'autofinancement de cette opération, assimilée à une action de type 3 dont la charge revient à la communauté de communes membre concernée, sera directement pris en charge par la commune de Saint-Rome-de-Cernon par accord spécifique entre les parties ;

Autorise le président à signer toutes pièces utiles se rapportant à cette opération, en particulier les documents du marché.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le président, Henri COUDERC

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC
Date de réception de l'AR: 11/03/2020
048-200080547-20200310-DE_2020_010-DE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 11/03/2020
et publié ou notifié
le 11/03/2020